

[aller au menu](#) [aller au contenu](#) [accessibilité](#)



VILLE DE LORIENT

- [EN](#)Version anglaise du site
- [BZH](#)Version bretonne du site
- [Plan de ville](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

[ti-user](#)[Démarche](#)[ti-user](#)[Je participe](#) [Toggle navigation](#)

- [Recherche](#)
- [Actualités](#)
- [Services](#)
- [Vie municipale](#)
- [Territoire](#)
- [ti-user](#)[Démarches](#)
- [ti-user](#)[Je participe](#)





1. [Accueil](#)
2. [Territoire](#)
3. [Urbanisme et habitat](#)
4. Rénovation des façades et bâtiments

Rénovation des façades et bâtiments

[Patrimoine bâti](#) Périmètre de protection et monuments historiques



[Le jeu de l'OAP...](#)

[Rénovez !](#)

L'opération "façades" de la ville se poursuit avec un périmètre élargi, et un accent mis sur les rénovations thermiques par l'extérieur

Les maisons et les immeubles situés dans le périmètre (voir les plans sur cette page) seront éligibles à une subvention de la Ville pour tous les travaux d'isolation thermique par l'extérieur associés à un ravalement valorisant les façades.

Lorsqu'il n'est pas souhaitable d'isoler les façades par l'extérieur, pour des raisons de conservation et de valorisation du patrimoine, les bâtiments situés dans le périmètre seront éligibles à une subvention au ravalement simple.

Pour les bâtiments étoilés ou remarquables de Lorient, répertoriés au Plan Local de l'Urbanisme (PLU), une subvention est proposée pour les ravalements simples, mettant en valeur les caractéristiques du bâti.

Liste à consulter dans l'annexe A du *règlement écrit* et le *règlement graphique*

complémentaire "Paysage et patrimoine", parmi les [documents en vigueur du PLU en cliquant ici](#)

- [Périmètre général, artères et entrées de ville](#) 894 Ko
- [Périmètre détaillé pour le centre-ville](#) 4 Mo
- [Règlement pour l'attribution de subventions](#) 873 Ko

Quels montants ?

Pour tout projet d'isolation thermique par l'extérieur associé à un ravalement

L'aide sera calculée, par logement ou local, au taux de 15 % du montant TTC des travaux (ou de la quote-part travaux en cas de copropriété). L'aide sera dans ce cas plafonnée à :

- 2000 € par adresse en maison individuelle ou en monopropriété
- 1500 € par lot principal en copropriété, avec un plafond de :
 - 10000 € par copropriété de moins de 20 lots,
 - 15000 € par copropriété entre 21 et 50 lots
 - et de 20000 € par copropriété de plus de 50 lots.

Pour tout projet de ravalement lorsque l'isolation thermique par l'extérieur n'est pas autorisée, et pour les bâtiments étoilés au PLU

L'aide sera calculée, par logement ou local, toujours au taux de 15 % du montant TTC des travaux (ou de la quote-part travaux en cas de copropriété) et elle sera dans ce cas plafonnée à :

- 1000 € par adresse en maison individuelle ou en monopropriété
- 750 € par lot principal en copropriété, avec un maximum de 5000 € par copropriété.

Si un copropriétaire possède plusieurs lots principaux dans une même copropriété, l'aide sera plafonnée à trois lots.

Exemples de réalisations d'isolation thermique par l'extérieur sur Lorient, mettant en valeur la construction d'origine.

Des fiches prescriptives sont consultables dans le Plan Local d'Urbanisme de la ville à [l'annexe J du règlement écrit en cliquant ici](#)









Tous les projets devront faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme préalable, et d'un accompagnement par l'architecte-conseil de la **ville**.

Qui contacter pour solliciter une aide ?

L'Espace Info Habitat est à votre service pour vous conseiller, vous accompagner dans vos démarches, et constituer le dossier de demande de subvention.

Espace Info Habitat - Rue de l'Aquilon, quai du Péristyle : ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - fermé le jeudi matin

Contact :

- ravalement-lorient@agglo-lorient.fr
- 0 800 100 601 (uniquement l'après-midi)

Contact

- *Map* Mairie de Lorient
2 Boulevard Leclerc
CS 30010 - 56315 Lorient Cedex
- *Téléphone* 02 97 02 22 00
- *Enveloppe* contact@lorient.bzh

Pour postuler à un emploi ou envoyer une candidature spontanée, [cliquez ici](#)

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15
Le samedi de 9h à 12h, état civil uniquement

[Nous écrire](#)

[**Lorient Mag : accès au kiosque**](#)

[**L'appli Lorient et moi : les liens de téléchargement**](#)

Pour ses actions liées à la transition numérique de l'administration :

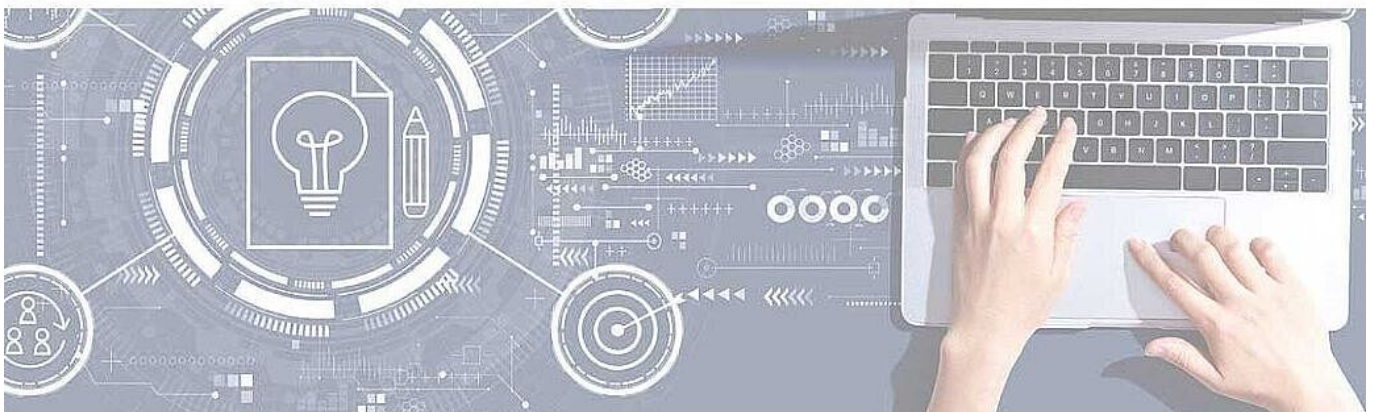
DSIL

- >> Infrastructure serveur performante et sécurisée
- >> Mise en place des applications de la Ville (dont mise à jour de la messagerie et de la suite bureautique)



la Ville de Lorient bénéficie d'une subvention de **417 500 €** dans le cadre de France Relance

>> Au total, **1,23 millions d'euros** sont mobilisés pour un territoire connecté avec des services publics dématérialisés qui facilitent la vie, et une e-administration collaborative et simplifiée.



COFINANCÉ PAR

**UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA**



FINANCEMENT
DANS LE CADRE
DE LA RÉPONSE
DE L'UNION
À LA PANDÉMIE
DE COVID-19



**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec le Fonds européen
de développement régional

COFINANCÉ PAR _____

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



***L'Europe s'engage
en Bretagne***

*Avec le Fonds européen
de développement régional*

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- [Rainbow](#)
- [Support](#)
- [Accessibilité](#)
- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Formulaire de contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)